

Face au dédain de la CAPH, la Municipalité confirme le non-remboursement de la TEOM 2021

La condamnation par le tribunal administratif annulant la taxe poubelle 2021, et par conséquent obligeant la CAPH à procéder au remboursement pour l'ensemble des concitoyens, reste à ce jour sans effet. Les communistes à la tête du conseil communautaire et ses alliés, dont notre maire, persistent à ne pas restituer les 16 millions d'euros.

Lors du conseil municipal du 11 juin, le propos nous a été confirmé : « *Il n'y a pas de remboursement de la TEOM. [...]. On n'a pas à la rembourser* » (Extraits de notre compte rendu, disponible sur notre site Internet).

Les élections municipales prochaines, et de ce fait l'élection du bureau communautaire, occasionneront un **remplacement** des équipes d'élus. Ceux-là même qui proclament les non-augmentations des impôts locaux, mais qui élaborent sans scrupules, des taxes supplémentaires dont certaines dans l'illégalité. La TEOM 2021 a été votée 3 mois après l'installation du conseil, sans que jamais ce sujet ne soit évoqué durant la campagne de 2020.

Sébastien Drappier, Isabelle Décobecq & Laurence Baisier, élus d'Un Nouvel Horizon pour Lecelles.